



COMMUNIQUE

Nouvelle Formule pour la délivrance de l'acte de naissance 12S

L'Ambassade d'Algérie à Pékin informe l'ensemble des citoyens Algériens établis en Chine et immatriculés auprès de ses services consulaires que le Ministère des Affaires Étrangères conjointement avec le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales ont mis en place une nouvelle procédure simplifiée au profit des ressortissants nés en Algérie et établis à l'étranger leur permettant d'obtenir **rapidement l'acte de naissance 12S** par une simple demande via Internet.

Cette nouvelle formule permettra aux Postes diplomatiques et consulaires d'établir et de délivrer, à leur niveau, les actes de naissance 12S aux ressortissants immatriculés auprès du Poste, dont la demande a été introduite en ligne via le site web du Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales : <http://demande12s.interieur.gov.dz>

A cet effet, nous vous invitons à introduire rapidement vos demandes d'obtention d'actes de naissance 12S via le site web susmentionné pour que notre Ambassade soit en mesure d'imprimer et de délivrer à chacun son acte de naissance 12S, pièce indispensable dans la constitution du dossier de demande du passeport biométrique.

Pékin, le 19 Septembre 2014

